



Secteur administratif

Action sociale
Prestation

CESU 0/6 ans

Janvier 2014

Qu'est ce que c'est ?

Le CESU garde d'enfant 0/6 ans est une participation de l'État employeur, sous forme de chèque emploi service universel préfinancé, aux dépenses engagées par les agents pour la garde de leur(s) enfant(s).

Tout mode de garde, individuel ou collectif, peut théoriquement être payé avec le CESU.

À partir de janvier 2014, les anciens CESU garde d'enfants 0/3 ans et 3/6 ans ont fusionné pour devenir le CESU garde d'enfants 0/6 ans.



Lors de la mise en place de la prestation, de nombreuses structures collectives, arguant de frais de gestion trop importants, refusaient le paiement par CESU. La DGAFP prend désormais ces frais à sa charge.

Si des CESU vous étaient refusés par une structure de garde prenez contact avec votre section SE-Unsa.

Pour qui ?

Tout agent rémunéré sur le budget de l'État, ayant la garde effective d'un enfant de moins de 6 ans et le faisant garder, peut bénéficier du CESU.

Combien ?

Seules deux tranches existent désormais (depuis la circulaire du 30 décembre 2013) : 385€/an ou 655€/an.

De plus, pour les familles en situation monoparentale, une bonification de 20% est appliquée à ces sommes.

Règles de cumul :

Le CESU-garde d'enfant 0/6 ans est cumulable avec les prestations légales (prestations familiales) dont les agents bénéficient de plein droit.

Conditions d'attribution :

Le CESU garde d'enfant 0/6 ans est une prestation universelle. Pour l'année n , le montant annuel de l'aide est fonction du revenu fiscal de référence (RFR) à l'année $n-2$ et du nombre de parts fiscales. Voir la circulaire du 30 décembre 2013.

Le montant annuel de l'aide est proratisé en fonction du nombre de mois pendant lesquels sont remplies les conditions d'âge et de garde de l'enfant. La prestation est due pour tout mois engagé.

Illustration : si le congé de maternité se termine le 1^{er} juillet, l'aide versée est réduite de moitié ; si l'enfant atteint l'âge de 3 ans au 18 octobre, le montant de l'aide est de 10/12^{ème} de l'aide annuelle totale.

Procédure d'attribution :

Les demandes de CESU-garde d'enfant 0/6 ans au titre d'une année doivent être adressées au gestionnaire (groupe ACE) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette année.

Les demandes se font en ligne sur le site : www.cesu-fonctionpublique.fr